



# **Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle**

**Compte rendu de la 4<sup>ième</sup> réunion de la Commission locale de l'eau**

**26 juin 2009**

**Salle des fêtes de Blangy sur Bresle**

**Durée :**

09h45 – 12h00

**Ordre du jour :**

- Adoption du compte rendu de la 3<sup>ième</sup> réunion de CLE du 30 novembre 2007 et approbation du présent ordre du jour
- Election du président de la CLE
- Election des vice-présidents
- Election de la Commission permanente
- Adoption des règles de fonctionnement de la CLE modifiées
- Adoption des rapports d'activités de la CLE 2007 et 2008
- Consultation de la CLE : délégation possible à la commission permanente
- Approbation de l'avis de la commission permanente sur le projet de SDAGE
- Présentation d'un projet d'affiche informative sur le SAGE
- Présentation d'un échéancier de travail

## Feuille de présence

Nom des membres	Fonction	Présent/ Excusé	
<b>1<sup>er</sup> collège : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</b>			
Propositions des Associations Départementales des Maires			
M. Jean-Claude BECQUET	Maire de Morienne	Mandat à M. MILON	
M. Christian ROUSSEL	Maire de Rieux	<b>Présent</b>	
M. Michel ANDRIEUX	Maire de Vieux Rouen sur Bresle	<b>Présent</b>	
M <sup>me</sup> Virginie LUCOT AVRIL	Adjointe au maire d'Aumale	<b>Présente</b>	
M. Joël MILON	Maire de Nullemont	<b>Présent</b>	
M <sup>me</sup> Brigitte DUCHAUSSOY	Maire de Nesle Normandeuse	Excusée	
M. Philippe DALLERY	Maire d'Andainville	Mandat à M. BIGNON	
M. Jean-Jacques NANTOIS	Maire de Martainneville	Mandat à M. PECQUERY	
M. Daniel DENIS	Maire de Sénarpont	<b>Présent</b>	
M. Michel DIZAMBOURG	Maire de Méneslies	Mandat blanc (non valide)	
M. Bernard NOBLESSE	Maire d'Inval Boiron	<b>Présent</b>	
M <sup>me</sup> Suzanne GENTY	Maire de Brocourt	Mandat à M. NOBLESSE	
Titulaire : M. William BOUS Suppléant : M. Laurent MYLLE	Maire de Formerie Maire de Lannoy Cuillère	Excusé	<b>Présent</b>
M. Patrick PERIMONY	Maire de Blargies	<b>Présent</b>	
Nombre total de sièges présents ou représentés		12	

Nom des membres	Fonction	Présent/ Excusé	
<b>1<sup>er</sup> collège (suite) : Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux</b> Autres membres du 1 <sup>er</sup> collège			
M <sup>me</sup> Marie-Catherine GAILLARD	Conseillère régionale de Haute-Normandie	<b>Présente</b>	
Titulaire : M <sup>me</sup> Colette MICHAUX Suppléante : M <sup>me</sup> Annie-Claude LEULIETTE	Conseillères régionales de Picardie	Excusée	Excusée
Titulaire : M. Jacques PECQUERY Suppléant : M. Thierry VANSEVENANT	Conseillers généraux de la Somme	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Pierre LOIN Suppléant : M. Francis SÉNÉCAL	Conseillers généraux de la Seine-Maritime	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Joël PATIN Suppléant : M. Jean CAUWEL	Conseillers généraux de l'Oise	Excusé	Excusé
M <sup>me</sup> Marie-Françoise GAOUYER	Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Seine-Maritime)	Mandat à M. SÉNÉCAL (non valide)	
M. Jérôme BIGNON	Représentant l'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle (Somme)	<b>Présent</b>	
Titulaire : M. Joël HUCLEUX Suppléante : M <sup>me</sup> Nathalie BYTEBIER	Vice présidents de la communauté de communes de Picardie Verte	Excusé	Excusée
Titulaire : M. Pierre VIGREUX Suppléant : M. Jean-Louis GALLAND	SMEA de la Région d'Eu	<b>Présent</b>	<b>Présent</b>
Titulaire : M. Jean-Pierre TROLEY Suppléant : M. Jean-Claude QUENOT	Maire de Longroy  Maire de Monchaux Soreng	<b>Présent</b>	Excusé
M. Bernard THÉRATE	Président du SIAEPA Vimeuse	<b>Présent</b>	
M. Daniel CAPON	Président du SIAEPA du Liger	<b>Présent</b>	
M. Hubert THOPART	Président du syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Le Liger	<b>Présent</b>	
M. Nicolas PLÉ	Président du syndicat d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Vimeuse	<b>Présent</b>	
Nombre total de sièges présents ou représentés		10	

Nom des membres	Organisme représenté	Présent/Excusé	
<b>2<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants des Usagers, Organisations Professionnelles et Associations</b>			
Titulaire : M. Georges DE CHEZELLES Suppléant : M. Christian CABIN	Chambre d'Agriculture de la Seine-Maritime	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Daniel ROGUET Suppléant : M. Ludovic CAUCHOIS	Chambre d'agriculture de la Somme	<b>Présent</b>	<b>Présent</b>
Titulaire : M. Hubert TRANCART Suppléant : M. Joël CHOQUET	Chambre d'agriculture de l'Oise	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Dominique HUCHER Suppléante : M <sup>elle</sup> Ségolène LATHUILE	Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) du Littoral Normand-Picard	Excusé	<b>Présente</b>
Titulaire : M. Xavier VOLT Suppléant : M. Denis LEROUGE	Pôle mondial de flaconnage de luxe de la vallée de la Bresle	Excusé	Excusé
Titulaire : M. Patrice HERMANT Suppléant : M. Johann BELDAME	Comité Départemental de Canoë Kayak de la Somme (CDCK 80)	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Jean-Michel SANNIER Suppléant : M. Denis VADEBOUT	Association de découverte de l'environnement en val de Bresle (ADEVAB)	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Gérard CHAIDRON Suppléant : M. Gérard BOECKX	Association syndicale autorisée (ASA) de la Bresle	<b>Présent</b>	Excusé
Titulaire : M. Anicet MARTIN Suppléant : M. Jean LONGUENT	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Seine-Maritime	<b>Présent</b>	Excusé
M. Jean-Marie PELLETIER	Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA) de la Somme	<b>Présent</b>	
M. Daniel BUQUET	Comité départemental du Tourisme (CDT) de Seine-Maritime	Excusé	
Titulaire : M. Joseph DION Suppléant : M. Guy PESSY	Union fédérale des consommateurs (UFC) « Que choisir » Rouen	<b>Présent</b>	Excusé
M. Thierry BIMONT	Association nationale pour la protection des eaux et des rivières (ANPER) – Délégation régionale TOS Haute-Normandie Picardie	<b>Présent</b>	
M. Gonzagues HUBAU, Société GHEERBRANT	Producteurs d'hydroélectricité	Excusé	
Nombre total de sièges présents ou représentés		10	

Services	Représentants	Présent/ Excusé
<b>3<sup>ème</sup> collège : Collège des représentants de l'Etat et de ses Etablissements publics</b>		
Préfecture de bassin	M. le préfet coordinateur de bassin représenté par .....	Excusé
Agence de l'Eau Seine Normandie	M. le Directeur représenté par M <sup>me</sup> LECHEVALLIER-OLIVIER Fanny	<b>Présente</b>
Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	M. le Délégué régional représenté par .....	Excusé
Préfecture de la Seine - Maritime	M. le Préfet de Seine-Maritime représenté par M. le Sous Préfet de Dieppe	Excusé
Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) de Seine-Maritime	M. le Directeur représenté par M. Pascal MAGOAROU	<b>Présent</b>
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Haute Normandie	M. le Directeur représenté par M. Zéphyre THINUS	<b>Présent</b>
Direction départementale d'action sanitaire et sociale (DDASS) de Seine-Maritime	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
Délégation interservices de l'eau et des milieux aquatiques (DISEMA) de la Somme	M <sup>me</sup> la Déléguée représenté par .....	Mandat à la DISE 76
DREAL de Picardie	M. le Directeur représenté par M. Jean-Paul VORBECK	<b>Présent</b>
DDASS de la Somme	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
DDEA de l'Oise	M. le Directeur représenté par M. Eric GARDAIS	<b>Présent</b>
DDASS de l'Oise	M. le Directeur représenté par .....	Excusé
Nombre total de sièges présents ou représentés		6

### **Autres personnes présentes**

M<sup>me</sup> Magali BERNIZET,  
Animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle

M<sup>me</sup> Catherine MARQUET,  
Chef de service paysage et aménagement foncier - DERE – Conseil Général de la Seine-  
Maritime

M<sup>me</sup> Maryline VERNET,  
Chargée de mission milieux aquatiques - FDPPMA 80

### **Autres personne excusées**

M<sup>me</sup> Stéphanie LUCAS  
Chargée de mission Eau – Déchets – Energie - Direction du développement des territoires -  
Service Environnement – Conseil général de l'Oise

M<sup>me</sup> Anne SIRON  
Responsable du département Politique de l'eau – Direction de l'environnement – Conseil  
régional de Picardie

M<sup>me</sup> Corinne VASSALLI  
Directrice de l'environnement par intérim- Direction de l'environnement - Conseil général de  
la Somme

M. Jérôme BIGNON, Président de la CLE par intérim, remplaçant M. Pierre-Marie DUHAMMEL (non réélu à sa fonction de maire d'Aumale lui permettant de siéger au sein de la CLE), fait le décompte des membres présents et représentés et annonce que le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés est atteint. Concernant le 1<sup>er</sup> collège (représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux), 22 membres présents ou représentés seront appelés à élire le nouveau président et les vice-présidents.

### 1) Election du Président de la CLE

La Préfecture de la Seine-Maritime n'a pas jugé essentielle qu'elle soit présente afin d'assurer l'élection du Président de la CLE.

M. BIGNON propose à M. Pierre VIGREUX, doyen des membres du 1<sup>er</sup> collège présents, de venir organiser l'élection du président.

M. VIGREUX constate qu'il y aura 22 votants (présents ou représentés) et demande aux membres du 1<sup>er</sup> collège s'il y a des candidats pour cette fonction de président.

M. PECQUERY souhaite indiquer qu'il ne se présente pas pour la présidence mais que si l'assemblée est d'accord il désirerait être vice-président pour la Somme.

M. Jérôme BIGNON indique qu'il a apprécié d'assurer l'intérim et qu'il souhaite présenter sa candidature. Personne d'autre ne se manifestant, M. VIGREUX invite les membres du 1<sup>er</sup> collège à venir voter, à bulletins secrets.

Le vote réalisé, M. VIGREUX constate que 22 signatures figurent bien sur la feuille d'émargement et appelle M<sup>me</sup> LUCOT-AVRIL, benjamine des membres du 1<sup>er</sup> collège, pour l'assister pour le dépouillement. Ils comptent 22 bulletins.

**A 19 bulletins pour et 3 bulletins blancs, M. Jérôme BIGNON est élu Président de la Commission locale de l'eau du SAGE de la Vallée de la Bresle.**

### 2) Adoption du compte rendu de la 3<sup>ième</sup> réunion de CLE du 30 novembre 2007 et approbation du présent ordre du jour

Le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2007 a été envoyé à chaque membre courant décembre 2007 et aux nouveaux membres avec l'invitation à la présente réunion.

M<sup>me</sup> BERNIZET rappelle brièvement les points relatés dans ce compte rendu. Le Président BIGNON demande si quelqu'un s'oppose ou s'abstient concernant ce document. Personne ne se manifestant, il propose de l'adopter : **le compte rendu de la réunion de CLE n°3 est adopté à l'unanimité.**

Ensuite, M<sup>me</sup> BERNIZET énonce les différents points de l'ordre du jour et précise qu'un temps sera laissé en fin de réunion aux questions et remarques diverses.

Sur proposition du Président BIGNON, **l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

### 3) Election des vice-présidents

Les vice-présidents de la CLE, version 2006, étaient M. HUCLEUX pour l'Oise, M. TOUSSAINT pour la Seine-Maritime et M. BIGNON pour la Somme.

Pour l'Oise, MM. TRANCART et MYLLE indiquent que M. HUCLEUX ne souhaite plus être vice-président. M. MYLLE, et lui seul pour l'Oise, propose sa candidature.

Pour la Seine-Maritime, étant donné que M. TOUSSAINT n'a pas été réélu à sa fonction de maire de DANCOURT, il ne fait plus partie de la CLE. M. Pierre LOIN propose de le remplacer et personne d'autre ne se présente.

Comme M. PECQUERY l'avait indiqué auparavant, il présente sa candidature pour le siège de vice-président pour représenter la Somme. Personne d'autre ne se manifeste.

**Un tour de scrutin, à bulletin secret, commun aux trois sièges, est organisé. A l'unanimité (22 voix « pour »), le Président BIGNON constate que MM. MYLLE, LOIN et PECQUERY sont élus vice-présidents.**

#### 4) Election de la commission permanente

La Commission permanente (CP) est composée de 20 membres représentant les 3 collèges (10 du 1<sup>er</sup>, 5 du 2<sup>ième</sup> et 5 du 3<sup>ième</sup> collège) et présidée par le président de CLE. Les 3 vice-présidents sont intégrés à cette commission.

Pour la Seine-Maritime, MM. Jean-Claude BECQUET, Joël MILON et Christian ROUSSEL ont suppléé respectivement M. Pierre-Marie DUHAMEL, M<sup>me</sup> Claudine PIETERS et M. Daniel TOUSSAINT au sein de cette Commission pendant la période de transition. Ils ont exprimé le souhait de continuer cette fonction.

MM. Daniel DENIS et Hubert THOPART, pour la Somme et M. Patrick PERIMONY, pour l'Oise indiquent vouloir faire partie de cette commission.

Les membres des 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> collèges, composant la CP depuis 2006, avaient manifesté le souhait de rester afin de permettre la continuité du travail engagé.

**Un vote à main levée, proposé par le Président BIGNON et accepté par l'assemblée, adopte la composition de la Commission permanente telle que proposée.**

Elle se récapitule ainsi :

10 membres du 1 <sup>er</sup> collège représentant les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics Locaux	M. Jérôme BIGNON (Président)
	M. Laurent MYLLE (Vice-Président)
	M. Pierre LOIN (Vice-Président)
	M. Jacques PECQUERY (Vice-Président)
	M. Jean-Claude BECQUET
	M. Daniel DENIS
	M. Joël MILON
	M. Patrick PERIMONY
	M. Christian ROUSSEL
5 membres du 2 <sup>ème</sup> collège représentant les Usagers, Organisations Professionnelles et Associations	M. Gérard CHAIDRON ( <i>ASA de la Bresle</i> )
	M. Anicet MARTIN ( <i>FDPPMA 80</i> )
	M. Dominique HUCHER ( <i>CCI</i> )
	M. Jean-Michel SANNIER ( <i>ADEVAB</i> )
	M. Patrice HERMANT ( <i>CDCK 80</i> )
5 membres du 3 <sup>ème</sup> collège représentant l'Etat et les Etablissements publics	DISEMA 80
	DDEA 76
	DREAL Haute-Normandie
	DREAL Picardie
	Agence de l'eau Seine-Normandie

#### 5) Adoption des règles de fonctionnement de la CLE modifiées

M. BIGNON rappelle qu'il est du devoir de chaque membre de lire les documents envoyés en préparation de la réunion.

Les règles de fonctionnement de la CLE ont été adoptées en séance plénière de novembre 2007. Depuis, la réglementation a changé et implique une modification et une ré-adoption par la CLE de ces règles.

La principale modification concerne la composition et le fonctionnement de la CLE « mixte » (articles 1<sup>er</sup> et 5 de ces règles). En effet, le décret d'août 2007 relatif aux SAGE et modifiant le code de l'environnement prévoit que dans les CLE nouvellement constituées, il n'y ait plus de suppléant mais uniquement des membres simples qui pourront se donner mandat entre eux. Cependant, la CLE du SAGE de la Bresle ne sera entièrement renouvelée qu'en avril 2012, d'où la CLE « mixte » qui fonctionnera selon 2 modèles : titulaire-suppléant (ancien modèle) et titulaire simple qui peut donner mandat à un membre du même collège que lui.

Un paragraphe sera ajouté, dans l'article 6, concernant la possible délégation de la CLE à la Commission permanente concernant les consultations qui lui sont adressées. Ce sujet sera rediscuter dans le point 7 du présent ordre du jour puisqu'il nécessite la prise d'une délibération par la CLE.

**A l'unanimité, les règles de fonctionnement modifiées de la CLE du SAGE de la Vallée de la Bresle sont adoptées.**

#### 6) Adoption des rapports d'activités de la CLE 2007 et 2008

La rédaction, l'adoption en réunion de CLE et la transmission de ces rapports au Préfet coordinateur de bassin, aux Préfets des départements et au Comité de bassin sont imposées par la réglementation et reprises dans les règles de fonctionnement.

Les rapports d'activités de la CLE des années 2007 et 2008 ont été envoyés au plus tard le 14 mai 2009 avec le premier courrier d'invitation à la présente réunion.

Ces deux documents sont composés de 3 parties :

- un rappel des dates clés du SAGE et des informations générales concernant la cellule d'animation ;
- une synthèse des points évoqués lors des différentes réunions de la CLE (séance plénière, commissions permanente et thématique) et des décisions et propositions qui y ont été exprimées ;
- une synthèse des activités de la cellule d'animation.

Le Président BIGNON demande si des personnes ont des remarques à faire sur le rapport d'activités de la CLE de 2007. Personne ne se manifestant, le Président propose de l'adopter : **à l'unanimité, le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2007 est adopté.**

De même, le Président BIGNON propose que si personne n'a de remarques à faire sur le rapport d'activités de la CLE de 2008, il suggère de l'adopter : **à l'unanimité, le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2008 est adopté.**

## 7) Consultation de la CLE : délégation possible à la Commission permanente

La réglementation a prévu que les CLE des SAGE doivent être consultées pour avis sur différents projets pouvant impacter la ressource en eau.

Ainsi, en 2008, la CLE a été sollicitée pour avis concernant deux projets d'aménagements soumis à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

La CLE ne pouvant pas être réunie, étant incomplète, ce sont les membres de la Commission permanente (CP) qui ont rendu un avis. Pour cela, l'animatrice du SAGE rédige, et envoie à chaque membre de la CP, une synthèse du dossier reçu, en quelques pages, afin de présenter le projet et notamment au regard des contextes environnemental et réglementaire (inondabilité, Natura 2000, zones de protection...). Pour l'un des projets, une réunion de la CP a été organisée.

Les synthèses de ces 2 projets sont distribuées aux membres de la CLE présents.

Une note, énumérant tous les cas où la CLE doit être consultée, a été distribuée aux membres présents. Les informations de cette note sont consultables sur le site Gest'eau à partir du lien suivant : [http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/faq/SAGE\\_consultation\\_CLE.html](http://www.gesteau.eaufrance.fr/documentation/faq/SAGE_consultation_CLE.html).

Une rédaction de la délibération à prendre est proposée à l'assemblée mais ne semble pas convenir à tous. M. MARTIN souhaite que ce ne soit pas uniquement le Président qui décide si le sujet doit être traité par la Commission permanente ou la CLE.

Le Président BIGNON acquiesce et suggère la rédaction suivante :

*« Compte tenu des délais de consultation et de la périodicité des séances plénières, la CLE donne délégation à sa Commission permanente afin que celle-ci réponde en son nom aux différentes sollicitations qui lui sont adressées. Une procédure de consultation écrite et, si besoin est, sur avis du Président et de ses Vice-Présidents, une réunion des membres de la Commission permanente est organisée.*

*Si une réunion de CLE est programmée pendant le délai laissé pour la consultation ou si le Président et ses Vice-Présidents le jugent nécessaire, le sujet sera traité en séance plénière. »*

**La version de la délibération énoncée ci-dessus est adoptée à l'unanimité par les membres de la CLE présents.**

## 8) Approbation de l'avis de la commission permanente sur le projet de SDAGE

La consultation des assemblées sur le projet de SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et du programme de mesures associé a eu lieu de mi-janvier à mi-mai 2009 ; pour cette raison, la Commission permanente a rendu un avis à la place de la CLE.

Un petit fascicule contenant des documents fournis pour la consultation (l'essentiel du plan d'action pour 2015, une note reprenant les dispositions particulières du projet du SDAGE s'appliquant aux SAGE et le projet de programme de mesures de l'unité hydrographique Bresle) ainsi que l'avis de la Commission permanente, formulé lors de la réunion du 20 avril 2009 et envoyé au Comité de bassin Seine-Normandie, a été transmis à chaque membre de la CLE avec la première invitation à la réunion de CLE.

Le Président BIGNON indique que ces documents ont été fournis pour information et qu'étant donné que la consultation est terminée et que la Commission permanente a donné un avis, la CLE n'a pas besoin de s'exprimer sur ce sujet.

M. PECQUERY intervient concernant un sujet évoqué à plusieurs reprises et qui semble poser des problèmes récurrents dans la vallée de la Bresle : la cartographie des zones inondées, réalisée à partir des plus hautes eaux communes par la DDE de la Somme en 2005.

L'idée de faire réaliser un PPRI (Plan de prévention des risques inondation) sur la vallée de la Bresle est exprimée. L'animatrice du SAGE indique d'un PPRm (Plan de prévention des risques multirisques) est en cours sur les trois villes-sœurs et que la DDE de la Somme a indiqué que ce dernier devrait remonter dans la vallée mais aucune indication sur les échéances n'a été formulée. Elle précise également qu'en 2008, elle a réalisé, sur demande de la CLE, une consultation de tous les maires du bassin versant sur le risque inondation et notamment sur le zonage de l'atlas des zones inondées de la DDE de la Somme.

Le Président BIGNON et M. PECQUERY proposent qu'une rencontre avec les services de l'Etat soit organisée sur ce sujet, après l'été.

M. DENIS explique que sa commune dispose déjà d'un PLU et se demande ce qu'impliquerait la réalisation d'un PPRI. Le PPRI étant opposable aux documents d'urbanisme, les PLU devront être mise en conformité avec les résultats de ce document.

#### 9) Présentation d'un projet d'affiche informative sur le SAGE

Un premier projet avait été présenté lors de la Commission permanente d'avril 2009 mais ne semblait pas correspondre aux attentes des membres présents (trop de texte « administratif », pas assez d'illustration...). Des affiches réalisées par d'autres SAGE sont présentées à titre d'exemple.

Il est proposé qu'une réunion de travail se tienne fin août – début septembre et que les personnes intéressées s'inscrivent. L'objectif est que cette affiche soit distribuée à toutes les mairies du bassin versant avant fin 2009.

Le Président BIGNON demande si la CLE est d'accord sur ce projet d'affiche et s'il peut demander à l'EPTB Bresle d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

**A l'unanimité, les membres de la CLE présents autorisent le Président a sollicité le Président de l'EPTB de la Bresle (structure porteuse du SAGE) afin qu'il mette tout en œuvre à la bonne réalisation de cette affiche.**

#### 10) Présentation d'un échéancier de travail

Cet échéancier commence à la phase d'émergence (début du SAGE) et se termine à la fin de la phase d'élaboration (à la parution de l'arrêté interpréfectoral d'approbation du SAGE). Il reprend les dates clés des étapes passées et propose une échéance pour les étapes à venir.

L'échéancier de travail présenté prévoit la fin de la traduction du règlement, et donc l'adoption du projet de SAGE par la CLE, pour fin 2012. Le Président BIGNON souhaite que pour la fin du mandat de cette CLE, en avril 2012, le projet de SAGE soit rédigé et approuvé pour la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président BIGNON demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques ou questions diverses à formuler.

Personne ne se manifestant, le Président BIGNON clôt la séance et remercie l'assemblée de son attention.